

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Au siège social – 7 rue de Thionville - 75019 Paris

Les Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire ont été régulièrement convoquée par le président de l'ARC, Gérard ANDRIEUX par la revue n°133 (pages 42, 43 et 44) envoyée aux adhérents au début juillet 2021. Le texte des résolutions et les documents soumis au débat avaient été mis sur le site et accessible aux adhérents dès fin juin. Les assemblées générales sont dirigées par les membres du bureau conformément aux statuts en présence de maître SADONE, huissier de justice, sollicité, pour garantir le dépouillement et les résultats des votes.

Compte tenu de la situation sanitaire, il n'y a pas eu de réunion en présentiel. Les bulletins de votes ont été transmis au siège de l'association soit par courrier, soit par informatique (mail et en ligne) par les adhérents.

Les dépouillages des bulletins de votes ont été réalisés par les administrateurs, Gérard ANDRIEUX, président, Elisabeth POIRIER, vice-présidente, Jean-Claude GENESTE, trésorier et Marie-Paule DENIÉ les 9, 10 et 13 septembre. Monsieur LEPRETRE, secrétaire ne pouvant être présent à l'AG pour raison professionnelle a donné son pouvoir à Marie-Paule DENIE pour le remplacer dans sa fonction.

Un registre est tenu et indique les votes de 465 adhérents à jour de leur cotisation et présent depuis plus d'une année. Des classeurs comprenant les bulletins de votes des adhérents, organisés par nature de votes et par n° d'adhérent, sont à la disposition des membres du bureau et de maître SADONE.

1- Assemblée Générale extraordinaire

Le bureau de l'assemblée est constitué de Gérard Andrieux président, Elisabeth Poirier vice-présidente, Marie-Paule Denier secrétaire et Jean-Claude Geneste trésorier.

Le président déclare l'AGE ouverte à 14 h 01 : 465 adhérents à jour de leur cotisation et présent depuis plus d'une année ont envoyés leur bulletin de votes dont 20 par procurations.

Avant de commencer le dépouillement, 16 sondages sont réalisés par maître SADONE pour vérifier la conformité des votes avec les enregistrements effectués en amont par les membres du CA. Le contrôle est bon. Aucune erreur n'est relevée sur 144 votes contrôlés (AGE et AGO). Il est procédé aux dépouillement des votes :

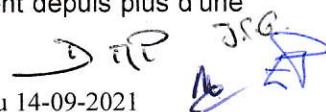
Question unique	Résolution unique	Pour	Contre	Abstention	NPPV
Approbation des modifications des statuts de l'ARC telles que proposées par le conseil d'administration (Voir document n° 2)	Après avoir pris connaissance du projet, l'assemblée générale extraordinaire approuve les nouveaux statuts	433	4	26	2
La résolution est adoptée par 433 pour sur 465 votants					

Aucun participant ne demandant la parole, le président clôture l'AGE à 15 H 20.

2- Assemblée Générale ordinaire

Le bureau de l'assemblée est constitué de Gérard Andrieux président, Elisabeth Poirier vice-présidente, Marie-Paule Denier secrétaire et Jean-Claude Geneste trésorier.

Le président déclare l'AGE ouverte à 15 h 30 : 465 adhérents à jour de leur cotisation et présent depuis plus d'une année ont envoyés leur bulletin de votes dont 20 par procurations.


 Handwritten signatures of four individuals are visible in the bottom right corner of the page.

Les sondages pour vérifier la conformité des votes avec les enregistrements effectués, réalisés par maître Sadone, huissier, en début de l'AGE, ayant déjà été réalisés, il est procédé aux dépouillement des votes.

Résultats :

Questions	Résolution	Pour	Contre	Abstention	NPPV
1 – Rapport d'activité concernant l'exercice 2020. (Voir document n° 3)	1- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2020, approuve ce document.	454	0	11	0
La résolution est adoptée par 454 pour sur 465 votants					
2 – Rapport financier concernant l'exercice 2020. (Voir document n° 4a)	2- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2020, approuve ce document.	447	1	17	0
La résolution est adoptée par 447 pour sur 465 votants					
3 – Approbation des comptes de l'exercice 2020. (Voir rapports du commissaire aux comptes - document n° 4b et 4c)	3- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2020 et des rapports du commissaire aux comptes, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat excédentaire de 701 594 €.	445	1	20	0
La résolution est adoptée par 445 pour sur 465 votants					
4 – Affectation du résultat de l'exercice 2020	4- L'assemblée générale, après, avoir pris connaissance des comptes de 2020, décide sur proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2020, d'un montant de 701 594 €, au compte « report à nouveau » dont le montant après cette affectation s'élèvera à 1 227 914 €.	440	4	21	0
La résolution est adoptée par 440 pour sur 465 votants					
5 – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes	5- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration concernant le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, approuve le renouvellement du mandat de monsieur DEVOS comme Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans (2022-2027) avec la société SCOREX comme suppléant.	444	2	19	0
La résolution est adoptée par 444 pour sur 465 votants					
6 – Fixation du montant des cotisations pour 2022.	6- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil d'Administration de conserver le montant des cotisations, pour toutes les catégories d'adhérents, inchangées par rapport aux années antérieures, approuve cette proposition de maintenir inchangée le montant des cotisations pour l'année 2022.	457	3	5	0
La résolution est adoptée par 457 pour sur 465 votants					
7 – Information sur le programme d'actions pour l'exercice 2021. (Voir document n° 5)	7- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'avancement du programme d'actions voté en septembre 2020 concernant l'exercice 2021 prend acte de ce document élaboré par le Conseil d'Administration	Sans vote Simple information			

8 – Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2022. (Voir document n° 6)	8- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du programme d'actions proposé par le Conseil d'Administration concernant l'exercice 2022, approuve ce document.	448	2	14	1
La résolution est adoptée par 448 pour sur 465 votants					
9 – Approbation du budget prévisionnel pour 2022. (Voir document n° 7)	9- L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour l'exercice 2022 proposé par le Conseil d'Administration, approuve ce document.	446	4	14	1
La résolution est adoptée par 446 pour sur 465 votants					

Aucun participant ne demandant la parole, le président clôture l'AGE à 16 H 00.

Le président

Gérard Andrieux

La vice-présidente

Elisabeth Poirier

La secrétaire

Marie-Paule Denié

Le trésorier

Jean-Claude Geneste